AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -2-4-70 042117

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e
Tél. 60-95-87 et 60-94-91 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

1er supplément au bulletin N° 114 de Mars 1970 25 Mars 1970

INFORMATIONS

ARBRES FRUITIERS

MONILIA DE L'ABRICOTIER - Poursuivre la protection; utiliser un fongicide de synthèse à base de thirame, zirame, captane ou bénomyl.

TAVELURE DU POIRIER - Le premier traitement dirigé principalement contre les conidies particulièrement abondantes cette année sera étendu aux diverses régions de la Circonscription au fur et à mesure de l'apparition des parties vertes (stades C à C3). Si ce traitement a déjà été effectué selon les recommandations du bulletin précédent, un relèvement soutenu de la température peut nécessiter son renouvellement en raison du développement rapide de la végétation.

TEIGNE DES FLEURS DU CERISIER ET MONILIA - Dans plusieurs régions de la Circonscription, il est encore temps d'appliquer le traitement préconisé dans le bulletin du 14 mars.

CECIDOMYIE DES POIRES - Dans les rares vergers où ce parasite occasionne encore des dégâts, appliquer un insecticide (D.D.T. 100gr. de matière active par hectolitre - lindane 30gr) quand la majorité des boutons floraux est arrivée au stade D3 - E.

ANTHONOME DU POMMIER - Dans les plantations où ce ravageur cause habituellement des dégâts (bouton en "clou de girofle"), appliquer un traitement au stade bourgeon blanc.

XYLEBORE - Dans les localités où des attaques de cet insecte ont été constatées au cours de ces dernières années, effectuer une pulvérisation très abondante sur le tronc et les charpentières avec un insecticide à base de D.D.T. ou de lindane; employer une dose double de celle habituelle et renouveler l'application 15-20 jours après. Le premier traitement sera exécuté en tenant compte des sorties d'insectes observées dans les vergers (lorsque les températures à l'ombre dépassent 18° pendant 3 jours consécutifs).

CULTURES DIVERSES

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA - Les températures plus élevées sont favorables à des sorties massives de l'insecte alors que les plantes parviennent au stade sensible dans de nombreuses régions. L'application des traitements est urgente notamment au nord de la vallée de l'Isère. Ces traitements ayant dû souvent être effectués plus précocement dans le sud de la Circonscription, leur renouvellement ne s'imposera que si l'application précédente est antérieure aux pluies du 14 mars.

CECIDOMYIE DE LA LAVANDE - La protection (poudrage au D.D.T. à 10% à raison de 40kg/hl) devra être assurée d'urgence dans les régions montagneuses de la Drôme.

PROTECTION DES ABEILLES

Nous rappelons que les traitements insecticides réalisés au moyen de produits toxiques pour les abeilles sont interdits sur les arbres fruitiers et les colzas pendant la période de pleine floraison. Les insecticides et acaricides reconnus non dangereux pour les abeilles sont les suivants: Endosulfan, Toxaphène, Polychlorocamphane, Diéthion, Phosalone, Dicofol, Thioquinox, Tétrasul, Chlorphénamidine, Tétradifon, Chinométhionate, Pyréthrines, Roténone.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX

P80